



CONSEIL COMMUNAL

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00
commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch

Aux représentants des médias

Communiqué de presse

HOTEL DU LAC – DDP VALABLEMENT DENONCE PAR LA COMMUNE

(Estavayer-le-Lac, le 23 juin 2021). Le Conseil communal a pris connaissance avec satisfaction du jugement du Tribunal de l'arrondissement de la Broye, reçu la semaine dernière, qui confirme que la Commune d'Estavayer a valablement dénoncé le DDP qui la liait à la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA.

Pour rappel, le Conseil communal a dû se résoudre à l'été 2017 à exiger le retour anticipé du droit de superficie qui le liait à la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA. La société n'exploitait en effet plus ses infrastructures depuis plusieurs années et les laissaient à l'abandon, ce qui était contraire aux conditions du droit de superficie conclu. Une action judiciaire a été introduite pour que la Commune puisse reprendre en main cet établissement.

Par décision du 15 juin 2021, le Tribunal civil de première instance a confirmé la validité de la dénonciation, notamment en retenant que l'inexploitation prolongée et le manque d'entretien constatés constituaient des motifs valables de dénonciation. La reprise des bâtiments peut maintenant faire l'objet de discussions pour en établir la valeur.

Cette décision peut bien sûr faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal.

Pour toute question juridique sur le dossier, le Conseil communal renvoie à Me Stefano Fabbro, qui le conseille dans cette affaire.